



FEUILLE COMMUNALE N° 7 - septembre 2008

TAXE SUR L'ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS

En matière de gestion des déchets, d'importantes modifications sont intervenues depuis le 1^{er} janvier 2008.

Deux principalement ont une incidence considérable sur le coût de la gestion des déchets et indirectement sur le coût à charge du citoyen.

1) L'interdiction de placer les déchets ménagers en décharge

La mesure a fait grand bruit fin 2007 quand la dérogation sollicitée par Intersud, le BEP Namur et IDELUX, de continuer à déposer ces déchets en décharge jusque fin 2009 (date de fin d'exploitation du site d'Erpion) a été refusée par le Gouvernement wallon.

C'était une bonne nouvelle pour les habitants d'Erpion et de Boussu qui voyaient les nuisances olfactives diminuer nettement mais c'était une mauvaise nouvelle au niveau du portefeuille de tous les citoyens de la zone.

En effet, ces déchets devant dorénavant être traités par incinération, ils sont maintenant transportés chez IPALLE à Thumaide pour y être incinérés avec comme conséquence de sérieux surcoûts dus au traitement lui-même et au transport. Ces surcoûts sont d'autant plus dommageables qu'ils s'ajoutent aux frais antérieurs restés pareils (gestion de la décharge) voire supérieurs (collecte, gestion des parcs à conteneurs et des recypoints).

2) Service minimum de gestion des déchets applicable sur l'ensemble du territoire wallon

L'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 (Moniteur du 17/04/2008) relatif à la gestion des déchets ménagers et à la couverture des coûts y afférents, a profondément modifié la manière dont les communes doivent gérer les déchets des ménages, et dont celles-ci doivent répercuter les coûts de gestion de ces déchets auprès du citoyen.

Parmi les principales modifications, on relève l'instauration, dans toutes les communes, d'un service minimum et de services complémentaires de collecte et de traitement des déchets (ce qui existait chez nous), mais surtout l'obligation progressive, pour les communes, de répercuter l'intégralité des coûts de gestion des déchets sur le citoyen (principe du coût-vérité des déchets).

L'arrêté prévoit également que la répercussion directe des coûts de gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages sur les bénéficiaires peut être progressive jusqu'en 2012, sans être inférieure à 75 % en 2008, 80 % en 2009, 85 % en 2010, 90 % en 2011 et 95 % en 2012 des coûts à charge de la commune, ce taux ne pouvant excéder 110 %.

Par ailleurs, les communes peuvent prévoir des mesures tenant compte de la situation sociale des bénéficiaires.

Pour le calcul du taux de couverture, les recettes sont engendrées par les taxes communales et le résultat de la vente des sacs tandis que les dépenses représentent tous les frais liés à la collecte et au traitement des déchets qu'il s'agisse de la collecte des déchets en porte-à-porte ou par le biais des parcs à conteneurs ou des recypoints, du traitement des déchets lui-même, de la gestion des parcs et des recypoints, etc.

Par conséquent, sachant que pour l'année 2008, les recettes doivent couvrir 75 % du coût de la gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages, le Conseil communal, en date du 9 juin 2008, a considéré qu'il était nécessaire de revoir les montants des taxes immondices et les a fixés aux montants suivants pour l'exercice 2008 :

- 75,00 € pour les isolés
- 150,00 € pour les ménages de 2 personnes et plus
- 100,00 € pour les seconds résidents
- 150,00 € pour les établissements industriels, commerciaux ou autres et pour les associations et groupements
- 25,00 € pour les bénéficiaires du revenu d'intégration (dans certaines conditions)

Les redevances, quant à elles, restent inchangées :

- Redevance pour le nettoyage et/ou l'enlèvement résultant de salissures par une personne ou une chose (vidange dans les avaloirs, abandon sur la voie publique de produits divers...) : 80,00 € par acte à charge du responsable, hors frais réels engagés pour le traitement des déchets
- Redevance pour le nettoyage et/ou l'enlèvement d'objets encombrants suite au dépôt clandestin : 150,00 € le premier mètre cube et 80,00 € par mètre cube supplémentaire à charge du responsable, hors frais réels engagés pour le traitement des déchets
- Sacs payants réglementaires : 1,00 €/sac, soit 10,00 €/rouleau (sacs disponibles à l'administration communale et dans certains commerces)



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des encombrants dans l'entité aura lieu le 1^{er} octobre 2008.

N.B. : pour tous renseignements concernant la problématique des déchets, vous pouvez consulter le site d'Intersud : <http://www.intersud.be>.

Vous y trouverez notamment le "guide de tri" (onglet à l'extrême droite) qui détaille la liste des déchets acceptés aux parcs à conteneurs mais aussi des encombrants collectés en porte-à-porte + les filières d'élimination pour ceux qui sont refusés.

PARCS A CONTENEURS

En raison de la fête de la Communauté française, les parcs à conteneurs de Chimay, Momignies, Sivry-Rance et Thuin seront fermés le **samedi 27 septembre 2008**.

Horaire d'hiver

Du 1^{er} octobre 2008 au 31 mars 2009, l'horaire des parcs à conteneurs est modifié comme suit :

Chimay et Sivry-Rance :

Dimanche et lundi : fermé. Ouvert du mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h ainsi que le samedi sans interruption de 8 h à 16 h.

Cerfontaine et Walcourt :

Dimanche et lundi : fermé. Ouvert du mardi au samedi sans interruption de 9 h à 17 h.

RALLYE-SPRINT "B/SHORT DU TREFLE"

Les 27 et 28 septembre 2007, l'ASBL AUTO CLUB FROIDCHAPELLOIS organise une épreuve automobile appelée "Le B/Short du Trèfle".



Le parcours emprunté sera le suivant :

Parcours 1 (Boussu-Erpion-Vergnies) : rue du Four à Verre, rue de la Fontaine du Bois, chemin de Vergnies à Erpion, rue de la Ferme de Septannes, chemin du CET

Parcours 2 (Froidchapelle) : rue de la Grattière, rue du Champ Colin, chemin de l'Yser, rue du Pont des Hamaides, rue de Martinsart, rue des Martyrs, rue Terne du Prince, rue Paye à Fait, rue de Grandriau

Renseignements : A. JAUQUET - 060/41 24 67 - 0475/68 13 40 - info@acfroidchapellois.be - www.acfroidchapellois.be.

Scrabblable

Avis à tous les joueurs de Scrabble



Nos réunions de jeu hebdomadaires ont toujours lieu dans la grande salle de l'Institut "L'Accueil", rue de la Station à Froidchapelle (à côté de l'ancienne gare et actuel CPAS), tous les mercredis à 20 h.

Tous les mordus de scrabble sont bien sûr les bienvenus, débutants ou non.

Renseignements :

Alain BAUMAN : 060/41.26.44.(après 17 h.) ou par e-mail : alainbauman@skynet.be ou alainbauman@scrabblable.net

"MON DOSSIER"

Au moyen de sa carte d'identité électronique, chaque citoyen peut consulter ses données mentionnées au Registre national, voir qui a consulté ses données au cours des 6 derniers mois et obtenir un certain nombre d'extraits du registre de la population.

Il suffit de cliquer sur cette adresse : <https://www.mondossier.rn.fgov.be>. Ce site web est également accessible via le site internet www.froidchapelle.be.

De tels extraits peuvent évidemment toujours être obtenus auprès du service population.

A.L.E.

L'Agence locale pour l'emploi de Froidchapelle est ouverte au public tous les lundis, mardis et vendredis de 9 h à 12 h et sur rendez-vous l'après-midi.

Contact : Madame Laurence QUENNERY au 060/45 91 50 ou par mail : laurence.quennery@publilink.be.

MAISON DE L'EMPLOI

Les permanences de la Maison de l'Emploi continuent à être assurées chaque jeudi de 9 h à 12 h dans les anciens locaux du CPAS, place Albert Ier 38 à Froidchapelle (tél. : 060/45 91 49).

DES CANCERS LIÉS À LA POLLUTION DE L'AIR ?

Quels sont les polluants suspectés ?

Les liens entre pollution de l'air et risque de cancer sont difficiles à mettre en évidence, car de nombreuses substances peuvent mélanger leurs effets. Mais la majorité des experts s'accordent à dire que le trafic automobile représente la principale source de pollution de l'air dans nos villes ainsi qu'à proximité des autoroutes.

En zone urbaine, quelque 3 000 polluants ont été identifiés ! Certains d'entre eux sont cancérigènes. Il s'agit notamment du benzène, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des nitro-HAP.

Les véhicules diesel pointés du doigt

Les véhicules automobiles, en particulier ceux à moteur diesel, constituent l'une des sources les plus importantes de particules fines dans l'air ambiant en zone urbaine. Ces particules peuvent pénétrer profondément dans les poumons, jusqu'à atteindre les alvéoles pulmonaires et y occasionner de nombreux dégâts.

Les moteurs diesel sont responsables de près de 80% des particules dégagées par les véhicules à moteur. Et la Belgique se distingue par une proportion particulièrement élevée de véhicules roulant au diesel !

Des chiffres inquiétants

Selon les estimations de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé), il y aurait chaque année dans les villes de l'Union européenne quelque 100 000 décès liés à la pollution de l'air (par maladies cardiovasculaires, pulmonaires, cancers, etc.). Une part considérable de ces décès (sans oublier toute une série d'autres effets néfastes pour la santé) peut être imputée à la pollution due au trafic automobile (voitures, camions, autobus...).

Des mesures énergiques sont nécessaires pour y remédier.

Des études récentes indiquent que 5 % des cancers du poumon seraient dus à la pollution de l'air. Mais au-delà de ce type de pollution, c'est bien entendu le tabac qui reste le premier responsable du cancer du poumon.

Pas uniquement des cancers !

La santé peut être mise à rude épreuve lorsque l'air des villes est surchargé en particules fines, en ozone et en oxydes d'azote ! À court terme, cela se traduit par des brûlures des yeux, des démangeaisons dans la gorge, ainsi que des douleurs respiratoires. À plus long terme, on observe un risque accru de cancer, de maladies respiratoires et de maladies cardiovasculaires.

Quelles sont les solutions envisageables ?

La mise en application de nouvelles technologies (filtres à particules, pots catalytiques avec préchauffage, etc.), le recours à des combustibles de substitution plus « propres » et une législation plus stricte sur les émissions des gaz d'échappement pourraient réduire la pollution de l'air. Mais ces efforts risquent d'être compromis par l'augmentation constante du nombre de véhicules.

Si l'on veut améliorer la qualité de l'air urbain et éviter le blocage complet de notre réseau routier, il faudra tôt ou tard (et le plus tôt serait le mieux) se résoudre à changer nos habitudes en matière de déplacements.

Transports en commun non polluants, co-voiturage, bicyclette ou marche à pied sont autant de manières d'y contribuer. L'air que nous respirons dépend donc - largement - de nos choix individuels. Et le prix des carburants, qui en fait râler plus d'un, nous encourage aussi à prendre de sages décisions...

Source: Fondation contre le Cancer.



SIGNATURE DE LA CHARTE DU PCDN

La commune et ses partenaires signeront prochainement le contrat communal de développement de la nature, par lequel ils s'engagent à réaliser les propositions du PCDN. Il s'agit d'un contrat moral et symbolique que les partenaires signent, librement et spontanément, entre eux et vis-à-vis de la Région wallonne.

Cette dernière étape, après l'enquête publique qui sera ouverte prochainement et l'approbation par le conseil communal, se déroulera le **samedi 18 octobre 2008 à la maison de village de Vergnies**.

Outre la signature officielle par les autorités communales et les représentants de la Région wallonne, différentes activités sur le thème de l'environnement seront organisées lors de cette journée.

Le programme est évidemment en cours d'élaboration, mais on peut d'ores et déjà dire que différents acteurs de la protection et de la promotion de la nature seront présents.

Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour relancer un appel à toute personne ou association ayant un rapport étroit avec l'environnement et qui serait intéressée de participer à cette journée par la tenue d'un stand de promotion et/ou la présentation d'un exposé sur un thème particulier. Vous êtes les bienvenues ! N'hésitez pas à prendre contact avec notre service cadre de vie au 060/45 91 42 (M. Dominique DELFERIERE) ou 060/45 91 43 (Mme Mélanie LECOCCQ) ou encore avec le GAL de la Botte au 060/41 14 07 (M. Thomas PUISSANT).

C'est à cette occasion aussi que les premiers panneaux des arbres remarquables de notre entité seront inaugurés.

Parallèlement à cette journée "nature", vous pourrez visiter tout le week-end, à la salle "Nos Loisirs", l'exposition "Les anciens métiers à Vergnies", organisée par le Comité Confrérie. Renseignements : Thierry VINOIS (060/45 66 47) et Thierry HULHOVEN (060/51 41 22).

Enfin, dans le cadre de cette journée, l'administration communale, en collaboration avec les acteurs du PCDN, a souhaité participer à l'action

"Rendez-vous sur les sentiers"

De nombreux citoyens voudraient voir remis à l'honneur les chemins et sentiers de leur commune. La raison ? Un regain d'intérêt pour les balades et randonnées (à pied, à vélo, à cheval...), les déplacements doux au quotidien, la découverte du patrimoine, le respect de l'environnement... et une offre trop souvent insuffisante de petites voies appropriées.

L'action "Rendez-vous sur les sentiers" propose aux citoyens d'organiser la réhabilitation d'un chemin ou d'un sentier de leur entité lors du week-end des 18 et 19 octobre 2008 et/ou d'organiser la plantation d'arbres et de haies le long des petites voies publiques dans le cadre de la semaine de l'arbre. Ces actions seront médiatisées dans le but d'attirer l'attention de tous sur les multiples intérêts du maintien des chemins et des sentiers, mais aussi sur les menaces qui pèsent sur ceux-ci.

Ce projet offre l'occasion aux citoyens, avec le soutien de Sentiers.be, de s'investir concrètement en faveur de l'environnement, de la qualité de vie dans leur commune et d'un développement durable des loisirs, du tourisme et de la mobilité douce. Autant de valeurs qui leur tiennent à cœur. C'est aussi l'occasion pour les communes et leurs habitants, de se rencontrer autour d'un projet concret et de créer une synergie positive autour des chemins et sentiers.

Le projet "Rendez-vous sur les sentiers" est ouvert aux associations, comités, clubs de marches, mouvements de jeunesse, syndicats d'initiative, maisons et offices du tourisme, citoyens...

A l'occasion de cette action 2008, deux sentiers ont été choisis à Vergnies. Gageons que d'autres sentiers de notre commune seront réhabilités dans la foulée.

Que les bénévoles qui sont intéressés par cette action bloquent déjà la date du 18 octobre 2008. Nous les invitons à prendre un premier contact avec le service cadre de vie au 060/45 91 42 ou 060/45 91 43.

Un site absolument indispensable à visiter (vous saurez tout tout tout sur les sentiers : leur histoire, leur statut, comment les réhabiliter...) : www.sentiers.be.

AGENDA

Lundi 1^{er} septembre à 20 h : conseil communal.

Mercredi 3 septembre à 19 h 30 à la salle du conseil : réunion du PCDN

Mercredi 10 septembre, l'amicale des pensionnés de Froidchapelle organise une escapade régionale à Treignes. A l'Espace Arthur Masson, après 14 h : exposé sur le thème "L'avenir des pensions" par Pierre PESTIEAU. Petite restauration, visite du parcours-spectacle "Trignolles au temps d'Arthur Masson", animation dans l'école d'autrefois. Inscriptions obligatoires avant le 31 août. Paiement à la réservation : 8,40 € (membres UCP Froidchapelle : 5 €).

Vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 septembre : ducasse de la jeunesse de Boussu-lez-Walcourt. Samedi 13 à 6 h : grande brocante (réservations : Odette DUMONT au 0495/12 51 68). Dès 9 h : tournoi de paint-ball (inscriptions à partir de 8 h) - 30 €/équipe de 3 joueurs équipements compris + 100 billes. Dimanche 14 : randonnée VTT 20-40-60 km (inscriptions de 7 h 30 à 10 h 30) - 5 €/personne ravitaillements et biker-wash compris. Dès 11 h 30 : apéritif offert par la jeunesse suivi d'un dîner cochon à la broche (13 € - enfants 8 €) - réservations pour le 08/09 chez Magali MEEUWSEN (0498/35 19 87). Dès 12 h 30 : inscriptions tournoi de pétanque en doublette - équipes formées (10 € par équipe).

Samedi 13 septembre dès 19 h à la salle des fêtes de Froidchapelle : 3^e souper barbecue du club de pêche "Les Moucheurs des Fagnes". Menu : apéritif, saucisse/merguez/spiring, pommes de terre en chemise, crudités, sauces maison, pain français, dessert. Adultes : 12,50 € - enfants : 7 €. Uniquement sur réservation pour le 08/09 au plus tard chez Claudy DEVALLEE (0496/10 08 63) et Marc D'HULSTER (060/41 16 13).

Jeudi 18 septembre à 14 h : jeu de cartes des pensionnés de Froidchapelle à la cafétéria du hall omnisports

Samedi 20 septembre au centre d'accueil de la Plate Taille : "Les Foulées d'Automne" - Marathon Cup. De 11 h à 14 h 30 inscriptions du jour et retrait des dossards. A 14 h 30 : 1 km "T'es cap" (de 3 à 12 ans). A 14 h 45 : 2 km "Fun" (de 13 à 16 ans). A 15 h 30 : "Les Foulées d'Automne" - 15,4 km comptant pour la "Marathon Cup". A 15 h 45 : 3,5 km. A 17 h 30 : tombola des jeunes. A 18 h : superbe tombola et remise des prix. De 19 h 30 à 1 h : soirée années 80. Bars et petite restauration en permanence dans une ambiance californienne. Remise des prix, tomobola, etc. au hall des sports près du village de vacances. Départ et arrivée sous le portique de la grande tour du barrage. Contact et infos : Race Concept asbl - B.P. 44 - 7060 Soignies - 0475/27 88 32 - 067/63 97 07 - rene.devos@skynet.be - www.sportival.eu.

Samedi 20 septembre : souper lasagne du groupe "Echange" à la salle des fêtes de Froidchapelle à partir de 19 h. Menu : apéritif, lasagne, dessert. Adultes : 12 € - enfants de moins de 10 ans : 5 €. Pesée du panier. Réservations souhaitées chez Marie-Françoise MOREAUX (060/41 10 92), Paola BROGNIET (071/64 41 09), Marie-Léone PONSELET (060/41 16 31), Lulu GEORGE (071/63 40 47), Anne-Marie SERVAIS (060/45 56 09), Louis DIZIER (060/41 26 79).

Dimanche 28 septembre : journée "portes ouvertes" à l'institut "L'Accueil" à Froidchapelle : "L'Accueil à l'Heure anglaise". A 11 h : messe célébrée par l'abbé DELCOIGNE et animée par la chorale des enfants de Froidchapelle. A 12 h : apéritif animé par "The Ann-Mary Friends Band". A 13 h : repas (rôti sauce Scotland, patatoes frit, vegetable's mixed, fondant au chocolat, crème anglaise) - service à table - enfants : 7 € - adultes : 12 € (apéritif et dessert compris) - réservations avant le 25/09 au 060/41 19 89. A 14 h 30 : Cluedo géant "Crime à l'Accueil" - trouvez le coupable et envolez-vous 2 jours à 2 en Angleterre ! A 15 h 30 : cyclo-dancing exhibition par les résidents de l'Accueil (square dance, Beatles dance - tektonic). A 16 h 30 : les "Arguédenes" de l'I.S.J. Band. Jusque 22 h : DJ, animation musicale variée, hot dogs. En permanence : panier de produits anglais, crêperie, stands des ateliers "cuisine", "poterie", "art et artisanat", château gonflable, panneaux d'exposition des aventures des résidents. En cas d'empêchement, vous pouvez participer en versant un don au compte 271-0352885-31 de l'ASBL "Les Amis des Handicapés".

Samedi 4 et dimanche 5 octobre à Vergnies : 11^e anniversaire du jumelage Vergnies-Vathiménil. Accueil des amis lorrains. Samedi 4 : grand dîner dansant avec l'orchestre de Pierre Devos (5 éléments) et spectacle de danseuses. Renseignements : H. RANWEZ (0477/40 31 14) ou J. DELIGNE (060/45 64 85).

Le dicton de septembre : Le 7 septembre sème ton blé, car ce jour vaut du fumier.

Editeur responsable : Willy DECUIR - bourgmestre - place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle

La présente feuille peut être consultée et téléchargée en couleurs sur notre site internet www.froidchapelle.be, dans les rubriques "Dernières nouveautés" et "Bulletin communal".

Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe...

LES PERMANENCES DE 2008

Permanences sociales : tous les lundis de 8 h 30 à 12 h, les mercredis et vendredis de 8 h 30 à 10 h 30.

Permanences allocations de chauffage : examen des demandes d'allocation de chauffage ("fonds mazout")

- à Boussu-lez-Walcourt (**salle du centre culturel**, Grand-Place 3) les mardis 30 septembre, 21 octobre, 28 octobre, 18 novembre, 25 novembre, 23 décembre et 30 décembre de 9 h à 11 h 30;

- à Froidchapelle (**au CPAS, rue de la Station 83**) les mardis 30 septembre, 21 octobre, 28 octobre, 18 novembre, 25 novembre, 23 décembre et 30 décembre de 13 h 30 à 16h.

Rappel : Dans tous les cas, cette allocation est **limitée à 1.500 litres** par hiver par ménage résidant dans le même logement. Votre demande doit être impérativement introduite au CPAS **dans les 60 jours de la livraison**.

Les conditions d'octroi de l'allocation de chauffage vous sont communiquées à titre indicatif et sur base des dispositions en vigueur pour la période de chauffe 2007-2008. En effet, la circulaire du S.P.P. Intégration sociale précisant les modalités d'octroi de l'allocation de chauffage pour l'hiver 2008-2009 ne nous a pas encore été communiquée.

Une brochure relative à ces éventuelles nouvelles dispositions sera distribuée dans le courant du mois de septembre.

Les **permanences juridiques** du CPAS de Froidchapelle continuent à être assurées, dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83, par Maître Nadine SONNET, avocate du barreau de Charleroi.

Ce service est gratuit et accessible à tous pour des conseils en matière de baux, divorces, droits parentaux...

Pour une meilleure organisation, entre 13 h et 14 h, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous au préalable auprès de notre service social (060/51.01.20). Entre 14 h et 15 h, l'accès à la permanence sera libre. La **prochaine permanence aura lieu le mercredi 24 septembre 2008 de 13 h à 15 h.**

Permanences médiation de dettes : dans les locaux du CPAS. La **prochaine permanence se tiendra le mercredi 3 septembre 2008 de 13 h à 16 h.**

Guidance sociale énergétique : aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité. Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social - rue de la Station 83 (060/51.01.21)

Paul BOUCHE, Président
CPAS - Rue de la Station 83 - 6440 FROIDCHAPELLE
Tél. : service social : 060/51 01 20 - 060/51 01 21
cpasfroidchapelle@hotmail.com